



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 49991

Texte de la question

M. Leonce Deprez partageant les perspectives de son action ministerielle, demande à M. le ministre délégué au logement s'il envisage, comme le proposent toutes les organisations familiales représentatives, que le Gouvernement manifeste, par des « signes forts », sa volonté de relancer une politique familiale ambitieuse. Dans cette perspective, il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à ce que la réforme des aides personnalisées au logement (APL) n'entraîne aucune augmentation du taux d'effort pour les familles ayant des revenus inférieurs à 1,25 SMIC, ni de dégradation supplémentaire pour les familles ayant des revenus supérieurs à cette limite. Cette réforme devrait s'accompagner d'une revalorisation des barèmes de toutes les prestations, au 1er juillet 1997, compte tenu du gel de ces prestations en 1993, 1995 et 1996, comme il l'avait d'ailleurs lui-même souligné par de précédentes questions écrites.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49991

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1612